

Cityscoot repris par son rival espagnol Cooltra au tribunal

Placé en redressement judiciaire il y a quelques mois, Cityscoot, spécialiste français de la location de scooters en libre-service, s'apprête à être absorbé par Cooltra. A peine 30 salariés sur 157 vont être conservés.

Temps de lecture : minute

22 février 2024

Pas de miracle pour Cityscoot. Le tribunal de commerce de Paris a décidé de retenir l'offre de Cooltra pour reprendre la marque française qui va progressivement s'effacer au profit de la société catalane. Le concurrent espagnol de la startup tricolore a mis 400 000 euros sur la table dans ce cadre. Une somme qui paraît dérisoire pour l'ex-pépite de la French Tech, qui avait notamment levé 40 millions d'euros en mars 2018 ou encore 23 millions d'euros en février 2020. Seulement une trentaine d'emplois seront conservés parmi les 157 salariés de l'entreprise.

Dix ans après sa création, Cityscoot n'avait jamais atteint la rentabilité et la société avait été touchée de plein fouet par la pandémie de Covid-19. L'engouement pour le télétravail et les vélos électriques dans la foulée n'ont fait qu'accentuer la situation délicate de la société. Celle-ci s'était ainsi déclarée en cessation de paiement début novembre 2023, avant d'être placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris quelques semaines plus tard.

Mission sauvetage ratée de peu pour le

fondateur de Cityscoot

Face à Cooltra, Bertrand Fleurose, le fondateur de ce spécialiste français de la location de scooters en libre-service, avait lancé une opération de sauvetage pour tenter de donner un nouveau souffle à son «bébé».

L'entrepreneur avait notamment interpellé les investisseurs sur LinkedIn dans ce sens, mais il a manqué de temps pour réunir les fonds nécessaires.

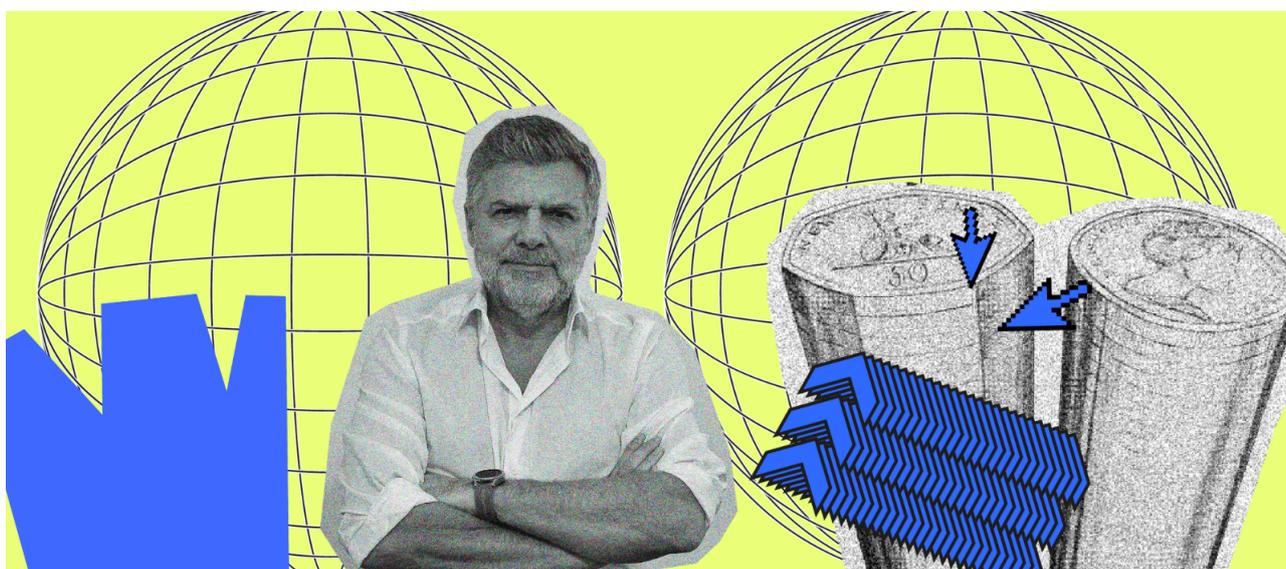
Avec son offre, Bertrand Fleurose prévoyait de reprendre 140 collaborateurs sur 157 et de renouveler intégralement la flotte située à Paris d'ici fin 2024, avec la commande de 2 500 nouveaux scooters et 800 batteries supplémentaires. Le tout dans le cadre d'une offre de reprise de 300 000 euros. *«Aux yeux du juge, son offre n'était pas assez sécurisée au niveau financier. Des discussions étaient en cours avec des investisseurs, mais elles se sont soldées par un échec à la veille de l'audience»*, confie une source proche du dossier à Maddyness.

Un boulevard pour Cooltra en France

C'est donc Cooltra qui va reprendre Cityscoot, du moins de manière symbolique. Et pour cause, les 250 000 clients actifs de la marque française devront utiliser l'application Cooltra, avec les mêmes identifiants que sur l'application Cityscoot, dès ce vendredi 23 février à 10h s'ils veulent louer un deux-roues dans Paris et la petite couronne. Cependant, aucun des 2 500 scooters de Cityscoot à Paris n'est repris par Cooltra, qui se contentera de proposer 1 500 engins, aux couleurs des deux marques, dans les rues de la capitale. A noter que les activités de Cityscoot à Milan et à Turin font l'objet d'un traitement par administrateur italien.

En mettant la main sur les actifs de Cityscoot, Cooltra met la main sur un portefeuille de clients conséquent et a surtout désormais le champ libre

pour accélérer sur les routes européennes avec la disparition de son concurrent français. Lancée à Barcelone en 2006, l'entreprise espagnole revendique une flotte de 10 000 scooters électriques en Europe, où elle est présente en France (Paris), en Espagne (Barcelone, Madrid, Valence et Séville), au Portugal (Lisbonne) et en Italie (Rome, Milan et Turin). Cooltra, qui compte plus de 400 employés, a réalisé un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros en 2023 et vise 8,2 millions d'euros de revenus en France cette année. Quant à la rentabilité dans l'Hexagone, elle est attendue dès 2025.



À lire aussi

Cityscoot : son fondateur lance un ultime appel aux investisseurs à deux semaines de la date butoir



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Maxence Fabrion